

Équipe Travaux Tiers, Urbanisme et Études de Dangers
Direction des Opérations - Pôle Exploitation Val de Seine
Immeuble Clever, 7 rue du 19 mars 1962
92622 Gennevilliers Cedex
+33 1 56 04 01 00
www.grtgaz.com

Direction Départementale des Territoires
Service de l'aménagement, de l'urbanisme et
de l'énergie
40 RUE JEAN RACINE BP 20317
60021 BEAUVAIS

Affaire suivie par : Monsieur CARIN STEPHANE

VOS RÉF. 60379_PAC PLU_GRTgaz
NOS RÉF. U2023-000198
INTERLOCUTEUR DEPLANQUE Adeline - blg-do-grt-pvs_ett@grtgaz.com
OBJET Avis GRTgaz – Révision du PLU de Mareuil-La-Motte – Collecte des informations en vue du
Porter à connaissance

Gennevilliers, le 23 mai 2023

Monsieur,

Nous accusons réception, en date du 15/05/2023, de votre demande citée en objet.

Votre projet tel que décrit est situé en dehors des servitudes d'utilité publique (SUP) de maîtrise de l'urbanisation associées à nos ouvrages de transport de gaz naturel haute pression.

Nous vous rappelons que vous n'êtes pas tenus de nous informer des demandes de permis de construire, permis d'aménager et certificats d'urbanisme situés au-delà de cette SUP. La position de nos SUP est définie dans l'arrêté préfectoral instituant les servitudes d'utilité publique autour de nos canalisations de transport de gaz.

Vous pouvez aussi les visualiser sur le site du Géoportail de l'urbanisme :

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>.

Nous n'avons donc pas d'observation à formuler.

Pour rappel, le code de l'environnement (Livre V– Titre V– Chapitre IV) impose aux responsables de projets et exécutants de travaux, sur le domaine public comme dans les propriétés privées, de consulter le « Guichet Unique des réseaux » www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr et d'adresser une déclaration (DT-DICT) aux exploitants de réseaux présents à proximité du projet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Marie DUMOULIN
Technicien Travaux Tiers et Urbanisme

